

Non Titulaires

Droits des non-titulaires, les affectations 2022...

CCP/fonctionnement : évaluation administrative et pédagogique, comment contester ?

Les nouveaux droits : CDD et fin de contrat (prime de précarité, prime d'attractivité...).

Toute autre question que vous souhaiteriez aborder.

Animé par :

- **Nadine Krantz**, responsable nationale du SNES-FSU
- **Annie Bécret**, responsable académique du SNES-FSU

Comment s'inscrire :

- Demande d'autorisation d'absence à déposer au chef d'établissement au plus tard le 15 février 2022 soit 1 mois avant le stage (voir modèle sur notre site : <https://reims.snes.edu/-Stages-2021-2022-.html>)

ET

- Auprès du SNES par mail (contact@reims.snes.edu) téléphone (03.26.88.52.66 – du lundi au vendredi de 14h30 à 17h30) ou directement sur notre site internet (<https://reims.snes.edu/-Stages-2021-2022-.html>) en **précisant si vous souhaitez ou non déjeuner au SNES (participation demandée)**

VOUS POUVEZ Y ASSISTER DE DROIT SANS PERTE DE SALAIRE si vous faites la demande d'autorisation d'absence un mois avant la date de stage, et ce jusque 12 jours par an.

Attention inscription avant le 15 février 2022